

CODE D'ÉTHIQUE POUR L'UTILISATION DES ORDINATEURS ET INTERNET



RÈGLEMENTATION CONCERNANT L'UTILISATION DES ORDINATEURS DE L'ÉCOLE

L'Internet permet aux élèves d'avoir accès aux recherches et aux opinions les plus récentes. Chaque élève, par extension ses parents, est responsable de l'ordinateur qui lui est prêté. En cas de bris, le coût de réparation ou de remplacement est aux frais du parent de l'élève à qui un ordinateur en bon état de marche a été prêté. Toutefois, l'Internet peut aussi permettre l'accès à des renseignements moins désirables. Puisqu'il est impossible techniquement de protéger complètement les élèves contre une exposition fortuite à des informations impropres, l'école a établi des directives relatives à l'usage de cette ressource indispensable d'informations fournie par l'école.

Le personnel de l'école surveille l'utilisation d'Internet. Les élèves doivent s'engager à l'utiliser convenablement et à adopter un comportement socialement correct au point de vue éthique lorsqu'ils sont en ligne.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. L'ordinateur infonuagique prêté aux élèves est un outil pédagogique important que l'élève se doit d'avoir en classe à chaque période, sauf si l'enseignante ou l'enseignant de ladite période ne le requiert pas. L'élève est responsable de faire recharger la batterie de son ordinateur.
2. Un usage illicite d'Internet est prohibé. Utiliser des informations ou des images obscènes, odieuses, racistes, violentes, diffamatoires, offensantes, perturbatrices, dénigrantes ou participer à des activités y ayant trait est aussi prohibé.
3. Il est interdit d'utiliser les TIC à des fins de propagande, de harcèlement, de menace pour nuire à la réputation sous quelque forme que ce soit, ou pour jouer un tour à des tiers.
4. Il est interdit d'installer des logiciels ou un quelconque outil sur les ordinateurs.
5. Il faut éviter de communiquer des renseignements personnels tels que son nom, son adresse ou son numéro de téléphone sans d'abord être assuré de l'identité de l'interlocuteur et, en cas de doute, ne pas s'identifier.
6. Il faut respecter la propriété des autres et ne pas essayer d'accéder frauduleusement aux fichiers des autres utilisateurs. Il est interdit de divulguer son mot de passe.
7. Il est interdit de faire du piratage ou du vandalisme, de débrancher, de déplacer ou de modifier la configuration des équipements informatiques. Si tu constates qu'un appareil est défectueux, que le mobilier est brisé ou que tu as un problème que personne autour de toi ne peut résoudre, **il est important de le mentionner à la personne responsable afin de te dégager de toute responsabilité.**
8. Il faut toujours prioriser ceux qui désirent exécuter des travaux scolaires.



CONSÉQUENCE

Pour toute violation des règlements ci-dessus, les privilèges de l'élève liés à l'accès aux ordinateurs pourront lui être retirés et l'école pourrait prendre des mesures disciplinaires.

Heures d'ouverture : 8 h 30 à 11 h 45 – 12 h à 13 h – 13 h 15 à 16 h

Jocelyn Dinel, au local E-277B